

Documents concernant Simonne GUILLAUMIN

Acte de naissance de Simonne GUILLAUMIN¹ :

N° 117

Le Vingt six Mars mil neuf cent quatorze, trois heures du matin est née Rue Baillegrain Simonne du sexe Féminin, de Angèle Guillaumin, Vingt ans, Domestique

domiciliée en cette commune

Dressé le Vingt sept Mars mil neuf cent quatorze, Dix heures du matin sur présentation de l'enfant et déclaration faite par Hortense Lenez femme Dinard, soixante quatre ans, sage femme, domiciliée à Bourges, rue Michel de Bourges 2, ayant assisté à l'accouchement

En présence de Auguste Rissar, Domestique,

Marie à Sancerres

Le 5 Septembre 1932

Avec Georges Guillaumin

demeurant à Bourges, Rue Baillegrain et de Pierre Thuillier, journalier

demeurant à Bourges, même rue qui, lecture faite, ont signé avec la déclarante et Nous Théodore Grosnot adjoint au Maire de Bourges (Cher), Officier de l'État-Civil par délégation. à l'exception de Thuillier qui a déclaré ne savoir le faire.

[Signatures: Dinard, Grosnot]

Documents concernant Simonne GUILLAUMIN

Copie du livret de famille de Georges GUILLOTIN mentionnant leur mariage :

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Naissance. — La déclaration de naissance doit être faite à la Mairie dans les trois jours qui suivent l'accouchement.

Le déclarant devra se munir du présent livret et du certificat délivré par le médecin ou la sage-femme qui a procédé à l'accouchement.

Article 7 de la loi du 23 Décembre 1874. — Toute personne qui place un enfant en nourrice, en sevrage ou en garde, moyennant salaire, est tenue, sous les peines portées par l'article 346 du Code Pénal, d'en faire la déclaration à la Mairie de la commune ou a été faite la déclaration de la naissance de l'enfant ou à la Mairie de la résidence actuelle du déclarant, en indiquant dans ce cas, le lieu de la naissance de l'enfant, et de remettre à la nourrice ou à la gardeuse un bulletin contenant un extrait de l'acte de naissance de l'enfant qui lui est confié.

Vaccination, Revaccination. — La vaccination est obligatoire au cours de la première année de la vie. La revaccination est obligatoire au cours de la onzième et de la vingt-et-unième année.

Aucun enfant ne peut être admis dans une école publique s'il ne présente un certificat de vaccination délivré par un médecin ou une sage-femme.

Mariages. — Le mariage doit être précédé d'une publicité faite par voie d'affiche qui doit rester apposé pendant dix jours.

La publication sera faite à la municipalité ou chacune des parties contractantes aura son domicile ou sa résidence.

Toutes les pièces, y compris le certificat des publications faites, le cas échéant dans d'autres localités, doivent être déposées à la Mairie au plus tard 3 jours avant le Mariage.

On peut demander à la Mairie (bureau de l'état civil) des renseignements sur les formalités à remplir et les pièces à produire pour arriver à la célébration du Mariage.

Après l'âge de 25 ans, le consentement des ascendants n'est plus exigé. Non plus qu'à partir de 21 ans, pour un second, un troisième mariage.

Décès. — La déclaration du décès doit être faite à la Mairie, dans les vingt-quatre heures, par un déclarant porteur du présent livret.

AVIS IMPORTANT

Les témoins comparaisant pour chaque acte de l'état civil, ainsi que les déclarants d'un décès doivent être majeurs et choisis de préférence parmi les parents amis ou voisins du défunt, des parents de l'enfant ou des époux.

ART. 37 DE LA LOI DU 27 DÉCEMBRE 1897. — Les témoins produits aux actes de l'état civil devront être âgés de 21 ans au moins, sans distinction de sexe, parenté ou autre, choisis parmi les personnes intéressées.

VILLE DE SANCOINS

Du 3 Septembre mil neuf cent vingt deux

MARIAGE

Entre : Georges Guillotin
Né le 12 Mai 1911 à Paris
Arrondissement du 14^e départ. de la Seine
Profession cultivateur
Domicilié à Sancoins
Fils de Cécile Guillotin
et de _____

Veuf de _____

Et Simonne Guillaumin
Née le 24 Mars 1914 à _____
Arrondissement d _____ départ. d _____
Profession Sans
Domiciliée à Ignol
Fille de _____
et de _____
veuve de _____
Contrat de mariage néant

Officier de l'État civil,
Drouvaux
2 sept.

Copie du livret de famille de Georges GUILLOTIN mentionnant le décès de Simonne :

Nom : Guillaumin

Prénoms : Simonne

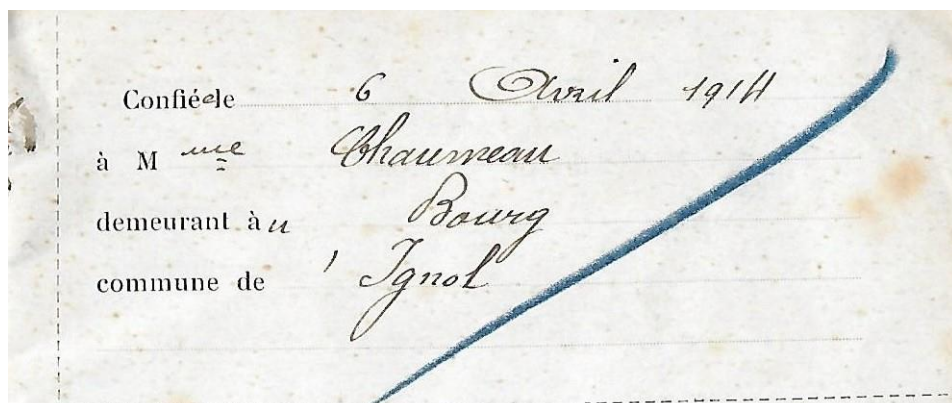
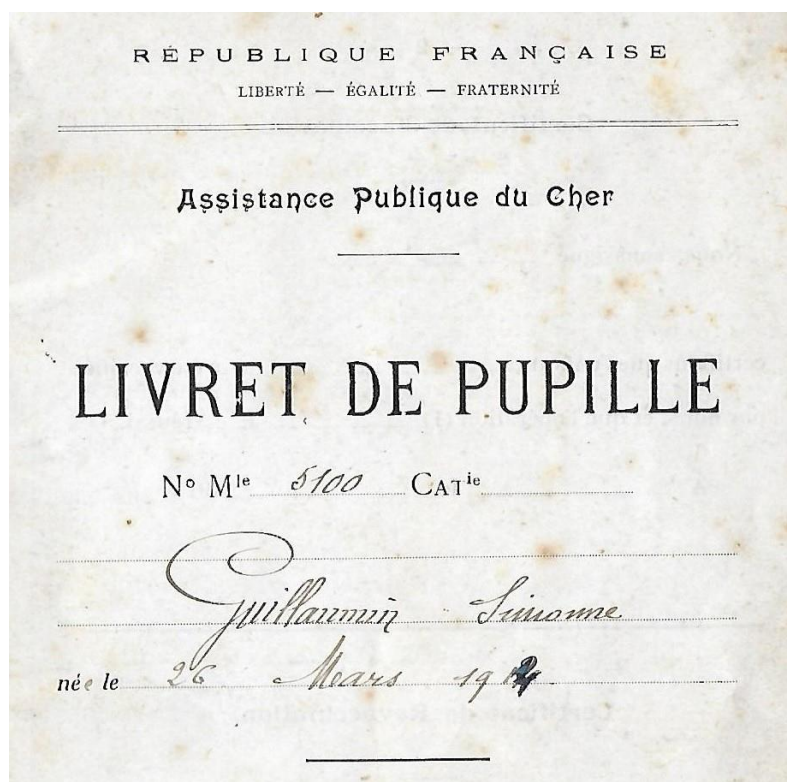
Décédé le 22 Novembre 1933

Sancoins n° _____

Officier de l'État civil,

Documents concernant Simonne GUILLAUMIN

Extraits du livret de pupille de Simonne GUILLAUMIN :



Recensement de 1921 de la commune d'Ignol (Cher)² :

52 { 43	1	Chaumot	Jean	1859	Cendron	is	chef	ouvrier agricole	divorcé
	2	M ^{me} Chaumot	Marie	1865	Bourais	is	épouse	néant	"
	3	Guillaumin	Simone	1914	Bourais	is	pupille	"	"

Documents concernant Simonne GUILLAUMIN

Extrait du dossier de pupille concernant l'existence d'un frère aîné :

M. Gasson âgé de 1 an, à l'asile le 18 Janvier 1913
N'ayant aucun moyen d'existence, ne peut être vu de changer
d'élever son enfant. Seulement, le père de cet enfant entend
ou laisser maître le mois prochain, à propos le mariage exécuté
de la comtesse l'Enfant et de la sœur de l'asile (cela d'après la sœur
mère)
Le Gt. peut être révisé, la grande mère est mariée
à fille qui est

Acte de naissance de Marie Angéline Victoire TROQUET (dit Angèle GUILLAUMIN)³ :

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT QUINZE, le vingt six du
mois de Janvier, à huit heures du matin (HEURE LÉGALE)
N° 8
par devant Nous, Chenu Jacques, maire
Troquet, Officier de l'État Civil de la commune
Marie-Angéline- d Villequiers, canton de Barzy, département
Victoire du Cher, est comparu Troquet, Martin-Léonidas-Aristide, père
26 Janvier 1895 du nouveau-né, du nouveau-né, âgé de trente-un ans, profession
Mariée à Nérée de cultivateur, demeurant à Villequiers
département du Cher, le quel nous a présenté un enfant
Le 7 juillet 1915 du sexe féminin, né à Villequiers, le vingt-six
Avec Paul du mois de Janvier an mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures
Boissier du matin, du sieur Troquet, Martin-Léonidas-Aristide,
Pour mariage comparant, âgé de trente-un ans, profession
Bour... de cultivateur, et de Goulot, Jeanne,
Le 7 juillet 1915 son épouse, âgée de vingt-sept ans,
Le Cléffier

Documents concernant Simonne GUILLAUMIN

Déclaré à
Bourges (Cher)
le 3 août 1932
âges de 30-88

profession d' ouvrière, demeurant à Pillyriers
département du Cher, auquel enfant le comparant a déclaré donner
le prénom de Marie Angéline Victoire

Les dites déclaration et présentation faites en présence de Boutron Louis,
voisin du comparant, âgé de quarante-deux ans, profession
d' tailleur, demeurant à Pillyriers, départe-
ment du Cher, et de Louis Martin, autre voisin,
âgé de cinquante-trois ans, profession de endormeur,
demeurant à Pillyriers, département du Cher.

Lecture faite du présent acte, les dits comparant et témoins l'ont signé
avec nous.

Troquet L. Boutron J. Creney
Louis Martin

REPUBLICQUE FRANÇAISE
210
E. 1.
EN SUS

1/4 feuillet 166

En ce qui concerne l'acte de mariage de Marie Angéline Victoire TROQUET et de Paul REVALLIER, ainsi que l'acte de naissance de ce dernier, je vous invite à vous référer à la « fiche individu » que j'ai réalisé au sujet de ce même Paul REVALLIER.

Documents concernant Simonne GUILLAUMIN

Acte de naissance d'Auguste GUILLAUMIN (REVALLIÉ) 4 :

Reconnu le 20 Juin 1917 à la mairie de Verennes (Cher), par Paul Revallier et Marie Angelina Victoire Lesquet, dans le mariage à 25° célébré en cette mairie le premier Juillet 1915.

Quatorzième
JRM

20 1917

L'AN mil neuf cent treize le onze Janvier
à dix heures du matin.

Pardevant Nous Jean Pichonas adjoints
Guillaumin délégué par le
Auguste

Maire de Bourges, département du Cher, Officier de l'État-Civil

A comparu en l'Hôtel-de-Ville Hortense Lenez
femme Dinard, sage-femme,

agée de soixante trois ans, demeurant rue Fort-Jaune
11.

l'aquel le nous a
présenté un enfant du sexe Masculin qu'il nous a déclaré
être né le dix courant à dix

heures du matin rue Caillegrain
naturel de père non dénommé et de
Angèle Guillaumin, domestique,
célibataire, âgée de dix huit ans,
demeurant en cette ville.

auquel enfant elle a donné le prénom de Auguste.

Les dites déclaration et présentation

faites en présence de : 1° Auguste Rissier,
domestique,

2° Pierre Thuillier,
journalier,

3° Pierre Thuillier,
journalier,

4° quatre vingt un ans, demeurant même rue,
Et ont les dits déclarant et témoins, lecture à eux

faite du présent Acte de naissance signé avec nous Paul
Thuillier qui a déclaré ne le savoir.

Mariage
Saint-Étienne (Cher)
17-6-1917
Liberté
Avec
Julienne

Paul a reconnu
la mairie de Verennes
N.S. de la date 1917 -
le 20 Juin 1917
le nomme Revallier
pour son fils Guillaumin
Auguste Lenez la
mairie est délégué
dans l'acte a écrit
le gaffer
Vello
Je dis Paul Revallier

[Signature]

[Signature]
[Signature]

Documents concernant Simonne GUILLAUMIN

Acte de reconnaissance d'Auguste GUILLAUMIN par ses parents à Nérondes⁵ :

N^o 5

Reconnaissance
de
Auguste Guillaumin
par Paul Desalliez
et Angeline Victoire
Croquet
ses pères et mère

Le vingt juin mil neuf cent dix sept
trois heure du soir, est né à Paul Revallier né à
 Paris septième arrondissement (Semi) le dix huit et dix neuf
 mil huit quatre vingt onze cultivateur domicilié à Nérondes
 au sexe Cher, et Marie Angeline Victoire Croquet, née à
 Nérondes (Cher) le vingt six Janvier mil huit cent
soixante vingt quatre fleuriste domicilié à Nérondes (Cher)
 dont le mariage a été célébré en cette domiciles Cher le premier juillet
 mil neuf cent quatre ont déclaré reconnaître un enfant né à
 Bourges Dressé par nous, le Cher le dix Janvier mil neuf cent vingt
trois mil neuf cent et écrit sous le nous le de Auguste, sur le

19 20 21 22 23 Guillaumin me Reuillet
 sentation de l'enfant et déclaration faite par Guillaumin fils de
Audèle Guillaumin
 En présence de Louis Marcel Reuillet trente huit ans
docteur demeurant à Nérondes
 et de Mari Perrignon femme Grasard trente quatre ans, Restauratrice
 demeurant à Nérondes qui lecture faite, ont
 signé, avec le déclarant et Nous Justin Collier

 _____ maire de Nérondes Officier de l'Etat Civil
 suivent les signatures. qui approuve l'écriture de vingt quatre mots suivants
Reuillet Revallier Grasard Croquet Collier

Documents concernant Simonne GUILLAUMIN

Recensement de la famille REVALLIER à Lunery en 1931⁶ :

122	192	541	Revallier	Paul	1891	Paris	chef	charbon	i
		542	Revallier	Angeline	1876	Villoguin	femme	voûte	s
		543	Revallier	Auguste	1913	Bourges	fil	charbon	i
		544	Revallier	Jean	1919	Nérondes	i	voûte	
		545	Revallier	Simone	1923	i	filh	i	
		546	Revallier	Madeline	1924	Lunery	i	i	
		547	Revallier	Jeanine	1929	i	i	i	

Arbre généalogique de Simonne GUILLAUMIN :

